

Conseil municipal de la Commune de Quézac

Compte rendu de la séance du lundi 12 septembre 2016

Présents : Flore THÉRON, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSC, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Claude BEAU, Guillaume BELLATON, Lydie MAURIGE née COUDERC, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA

Représentés :

Absents / excusés : Gaspard PICANDET

Secrétaire(s) de la séance : Marthe PÉDULLA

Ordre du jour :

Frais de scolarité écoles d'Ispagnac

Représentation de la commune au Syndicat mixte opération grand site

Nouveaux statuts du SDEE

Régime indemnitaire catégorie B

Plan de financement mobilier ergonomique secrétariat

Questions diverses :

Informations sur l'avancement des travaux

Agenda 21

Nouvelle intercommunalité

Délibérations du conseil :

N°46 Part. frais scolarité école privée Ispagnac

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école privée d'Ispagnac pour l'année scolaire 2015-2016 s'élevant à la somme de 20 799,47 € pour 21 enfants.

N°47 Part. frais scolarité école publique Ispagnac

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école publique d'Ispagnac pour la somme de 13 393,62 € pour 15 enfants.

N°48 Représentation de la commune au SMGS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à une voix contre, une abstention, et sept voix pour, *désigne* : **membre titulaire** : Flore THÉRON ; **membre suppléant** : Pascal FRAZZONI au syndicat mixte Opération grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses ; *dit* que la présente délibération prendra effet le vendredi 16 septembre 2016.

N°49 Approbation des nouveaux statuts du SDEE

Le SDEE modifie ses statuts afin de s'adapter aux évolutions du secteur de l'énergie, au nouveau paysage législatif et poursuivre son objectif de mutualisation en faveur des collectivités lozériennes. Sa nouvelle dénomination est : "Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de La Lozère".

Le conseil municipal, *considérant* que les modifications statutaires apportées concernent principalement les domaines : énergie renouvelable, réseau de chaleur et de froid, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, eau et assainissement ; après en avoir délibéré et l'unanimité, *approuve* la modification des statuts du SDEE avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

N°50 Régime indemnitaire incluant la catégorie B

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* d'adopter le régime indemnitaire suivant pour le personnel communal stagiaire et titulaire afin de se mettre en conformité avec les textes en vigueur à compter du mardi 13 septembre 2016.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Pourront percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaire, les agents suivants : adjoint d'animation, adjoint technique, adjoint technique principal, agent de maîtrise principal, adjoint administratif, rédacteur territorial, rédacteur principal de 2e classe, rédacteur principal de 1e classe.

Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Il est instauré une indemnité d'administration et de technicité au profit des agents suivants : adjoint d'animation 1^{re} cl., adjoint technique 2^e cl., adjoint technique principal 2^e cl., agent de maîtrise principal, adjoint administratif 1^{re} cl., rédacteur territorial jusqu'à l'IB 380, rédacteur principal 2e classe jusqu'à l'IB 380.

N°51 Plan de financement mobilier du secrétariat

Il convient de proposer du mobilier de travail adapté aux agents administratifs de la commune, afin de réduire les contraintes physiques liées à leur poste : position assise, écran d'ordinateur, pathologiques musculosquelettiques. Le CDG48, dans le cadre de la convention DUPFI, a isolé les besoins et les matériels nécessaires, pour un coût total avoisinant 3 500,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *adopte* le plan de financement tel que défini ci-dessus,

Mobilier ergonomique mairie (opération 9228) :

FIPH (72 %) :	2520,00 €
Quote-part communale :	980,00 €
Total :	3 500,00 €

Questions diverses :

*** M. Frazzoni fait le point sur les travaux en cours**

Les ouvertures de l'ancienne mairie vont être rénovées en bois et double vitrage, celles du logement de Blajoux en PVC.

La fontaine de la place Auguste Plagnes sera rénovée, avec au moins un circuit fermé, et l'eau n'y sera plus potable.

Place Auguste Plagnes également, et devant l'ancienne mairie, le revêtement sera remplacé par du goudron.

Les WC place de l'église seront mis aux normes pour être accessibles aux handicapés.

La réparation de la toiture du clocher et de l'église de Quézac sera prochainement exécutée.

*** M. Bosc fait le point sur les travaux à Fayet**

Le goudron final sera posé avant la fin de l'année, la pergola est commandée, le grillage sera mis en place par les agents techniques.

La communauté de communes a fait poser le goudron avant pont lundi 12 septembre, ainsi qu'au Mas André l'après-midi même. Il sera posé au Villaret le mardi 13.

La station des Estivants n'est pas encore opérationnelle. Elle doit être purgée, analysée pour cause de turbidité. Elle devrait ouvrir fin septembre.

*** Mme le maire fait le point sur les travaux du Pont monument**

La réunion d'APS (avant-projet sommaire) s'est tenue le 11 juillet dernier, en présence de tous les partenaires. Un carottage a été effectué dans la nuit du 2 au 3 août, de 22h à 4h du matin.

La réunion d'APD (avant-projet définitif) se tiendra mercredi 14 septembre. Les dossiers de consultation des entreprises seront envoyés en fin d'année. Le pont provisoire partira du Beldou.

*** Fêtes des hameaux**

Elle se tiendra dimanche 2 octobre au four du Buisson. L'apéritif sera offert par la mairie.

*** Agenda 21**

L'éclairage public à Fayet est éteint à partir de 23h depuis le début du mois de juin. Pour l'été prochain l'horaire sera modifié. Sur les routes départementales, la baisse d'intensité lumineuse sera privilégiée.

La commune est engagée Zéro phyto depuis le premier janvier 2016, cela se traduit par le débroussaillage manuel.

*** Communauté de communes élargie**

La prochaine réunion du comité de pilotage de la future intercommunalité composé des 20 maires des trois communautés de communes actuelles (Florac, Meyrueis, Sainte-Énimie), se déroulera le vendredi 16 septembre. Devront être évoqués, les points suivants : Nom de la future communauté, son siège, et ses compétences...

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 19h40.